



**Budget**

**participatif**

**MON QUARTIER,  
NOS PROJETS !**



**50 000 €**

**pour chaque quartier**

**Déposez vos projets**

**jusqu'au 10 avril**

**2023**



# Le budget participatif au Kremlin-Bicêtre

La Ville consacre 150 000 € de son budget d'investissement pour réaliser des projets choisis par les habitants répartis par quartier. Au Kremlin-Bicêtre, il existe 3 conseils de quartier : Martinets-Le Plateau, Barnufles-Cœur de Ville et Mairie-Fontainebleau. Chaque conseil de quartier dispose d'un budget de 50 000 € pour réaliser les projets de son choix.

## Les 7 étapes du budget participatif

# 1

### Qui est concerné ?

- Habitant ou copropriété,
- association ou collectif, école ou
- centre de loisir, étudiant ou famille,
- tout le monde peut présenter le
- projet qui lui tient à cœur.

# 2

### Le projet doit être :

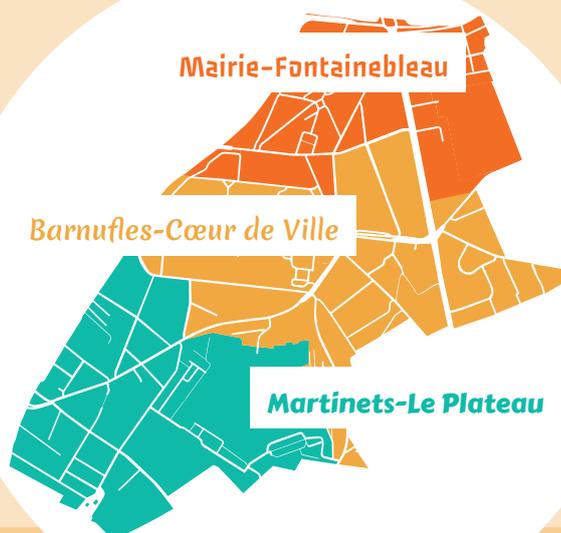
- d'intérêt général
- localisé au Kremlin-Bicêtre
- dans votre quartier
- relever des compétences de la Ville
- avoir un coût maximum de 50 000 €
- un projet d'investissement

# 3

### Où déposer mon projet avant le 10 avril ?

- Sur [kremlinbicetre.fr](http://kremlinbicetre.fr)
- En remplissant le coupon (cf page 4) et en
- le déposant dans l'urne de votre quartier :
- **Martinets-Le Plateau : Centre social Germaine-Tillion**
- **Mairie-Fontainebleau : Accueil de la Mairie**
- **Barnufles-Cœur de Ville : Club Antoine-Lacroix**

Quelle est la différence entre  
un projet d'investissement  
et de fonctionnement ?



# 4



## Les services municipaux étudient la faisabilité technique de votre projet

Une réponse est apportée à chaque proposition : projet retenu, refusé ou à modifier.

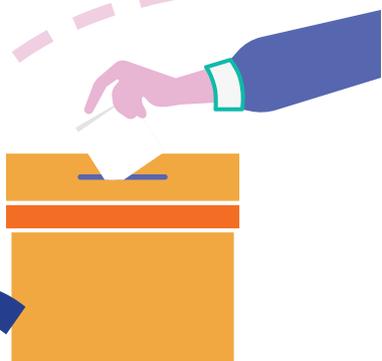
# 5



## Guettez votre boîte aux lettres !

Une présentation complète des projets proposés dans votre quartier vous sera envoyée.

# 6



## Votez !

Le 2 juin : lors de la fête de votre quartier,  
Jusqu'au 30 juin : en ligne sur [kremlinbicetre.fr](http://kremlinbicetre.fr)

# 7



## Les projets lauréats sont mis en œuvre

La réalisation par les services de la ville commencera en 2024.



Jusqu'au  
**10 avril**

Étude technique de la faisabilité des projets par les services municipaux

**Juin**

Annonce des résultats

À partir  
**de 2024**

Dépôts des projets (cf étape 3)

**Du 10 avril au 1<sup>er</sup> juin**

Le 2 juin lors de votre fête de quartier ou en ligne jusqu'au 30 juin sur [kremlinbicetre.fr](http://kremlinbicetre.fr)

**Juillet**

Mise en œuvre des projets dans les quartiers

# Formulaire budget participatif 2023



**Présentez  
votre projet**

Déposez vos projets  
**jusqu'au 10 avril**

**Porteur de projet :** \*

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

courriel : ..... Tél. : .....

**Votre conseil de quartier :**

- Martinets-Le Plateau       Barnufles-Cœur de Ville  
 Mairie-Fontainebleau       Je ne sais pas

**Description du projet :** \*

.....  
.....  
.....

Votre projet est soumis à un examen technique, il doit remplir l'ensemble des critères suivants :

- ✓ L'intérêt général
- ✓ Localisation dans votre quartier
- ✓ Compétence de la Ville
- ✓ Avoir un coût maximal de 50 000 €

Tout projet ne respectant pas ces critères sera jugé irrecevable. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [kremlinbicetre.fr](http://kremlinbicetre.fr).

**Questionnaire obligatoire :** \*

1. Pensez-vous que votre projet sera profitable pour tous les habitants de votre quartier ? Oui / Non

Pourquoi ?

.....  
.....  
.....

2. Où pourrait se situer votre projet :

.....

3. Pensez-vous que votre projet puisse avoir un coût inférieur ou égal à 50 000 € ? Oui / Non

4. En quoi votre projet est-il novateur pour la Ville ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Toute pièce justificative supplémentaire (budget, devis, croquis, plan, etc.) est la bienvenue !**

\* Pour que votre projet aboutisse, tous les champs doivent être complétés

**À déposer dans les lieux suivants selon votre quartier :**

- Mairie-Fontainebleau** : accueil de la Mairie •
- Barnufles-Cœur de Ville** : Club Antoine-Lacroix • **Martinets-Le Plateau** : Centre social Germaine-Tillion •

Retrouvez également ce formulaire sur [kremlinbicetre.fr](http://kremlinbicetre.fr)

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD) notamment ses articles 6 et 7, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou effacement des informations la concernant, en s'adressant par courriel à [rgpd@ville-kremlin-bicetre.fr](mailto:rgpd@ville-kremlin-bicetre.fr) ou par courrier : M. le Maire, Mairie du Kremlin-Bicêtre, 1 Place Jean-Jaurès, 94270 Le Kremlin-Bicêtre.

Plus d'information sur [kremlinbicetre.fr](http://kremlinbicetre.fr)



@villeKB

